



ORDRE DU JOUR

Conseil Communautaire du 14 avril 2022

1. - Présentation des motifs ayant conduit à l'utilisation de la procédure d'urgence prévue à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2. - Vote sur l'abrogation de la délibération n°2022040054 en date du 7 avril 2022 portant sur l'approbation du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération.
3. - Le cas échéant, vote du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération.

Questions diverses